

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4364>



2013-2014

# Compte-rendu du CTSD-21 du 19 Mars 2013

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: jeudi 4 avril 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Ce CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) qui avait à traiter à la fois des questions du 1er et du second degré (contre l'avis exprimé par les organisations syndicales FSU et FO) a siégé pendant 12 heures !**

## Compte rendu du Comité Technique Spécial Départemental du 19 mars 2013



Concernant le second degré, les années se suivent et hélas se ressemblent : nous avons déploré de nouveau le manque de documents détaillés. Nous nous sommes surtout étonnées et indignées de ce que les moyens supplémentaires annoncés en janvier ne se retrouvaient pas du tout sur le terrain :

*« ... avant d'entrer dans les détails, permettez-nous, Mme la Directrice Académique, de vous faire part de notre étonnement à la découverte des documents préparatoires que nous avons reçus. En effet, vous nous aviez annoncé en janvier la création de 6 ETP en collège ; la lecture des documents laisse apparaître un solde négatif puisque nous constatons 20 fermetures et 2 blocages pour 18 ouvertures +( 1 en SEGPA).*

*En lycée d'enseignement général et technologique, vous annonciez + 16 ETP, or nous constatons 10 fermetures et 3 blocages pour 20 ouvertures.*

*Dans l'enseignement professionnel, vous annonciez + 3,8 ETP et nous constatons 6 fermetures (incluant le poste de l'EREA), 2 blocages et 13 ouvertures.*

*Où sont donc les moyens supplémentaires annoncés ? » (extrait de la déclaration préalable de la FSU)*

**Réponse :** les moyens supplémentaires sont des ETP (**28 Equivalents Temps Plein**, selon les chiffres donnés en janvier), qui ont permis la création de seulement **16 emplois**, le reste des moyens ayant été distribué pour abonder les DHG dans les établissements.

La DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, ex-IA) a dû reconnaître : *« Il y a un plus, mais il n'est pas visible. »*

En effet, l'administration poursuit le morcellement des postes. Nous avons donc dénoncé l'inflation des compléments de service (dont beaucoup sont d'une durée inférieure ou égale à 3 heures), ainsi que le fait que des collègues devraient exercer sur 3 établissements ou avec des services à la fois en collège et en lycée ! Ainsi, malgré le changement de gouvernement, la logique est toujours la même : il s'agit de rentabiliser à l'heure près le service des enseignants au détriment de leurs conditions de vie et de travail.

De nouveaux documents nous ont aussi été distribués en début de séance, modifiant partiellement les documents initiaux, que nous avons publiés sur notre site.

Nous sommes ensuite intervenues sur tous les problèmes liés à ces dizaines de compléments de service donnés ou

reçus par les établissements, afin de tenter au maximum d'améliorer la situation des collègues concernés. Les modifications intervenues en séance ont été communiquées aux représentants des établissements concernés.

Par ailleurs l'administration s'est engagée à revoir un certain nombre d'autres situations. Nous avons reçu le 2 avril des informations concernant certaines de ces situations (voir document joint).

## **A l'issue de ce CTSD, le solde entre les ouvertures et fermetures de postes définitifs en établissement s'établit comme suit :**

- **Collèges** : 19 fermetures, 18 ouvertures + 1 PLP en SEGPA, 5 blocages
- **Lycées** : 10 fermetures, 19 ouvertures, 3 blocages
- **Lycées professionnels** : 6 fermetures, 13 ouvertures, 2 blocages



**Il est clair que dans ces conditions, la rentrée 2013 sera difficile dans nombre d'établissements.**

**N'hésitez pas à faire appel au SNES : nous interviendrons pour appuyer toutes les demandes des collègues des établissements afin que les situations inacceptables soient réétudiées et que des améliorations soient apportées.**

Isabelle Cheviet, Edith Danry, Isabelle Farizon



PS:

*Ci-joint à ce compte rendu :*

- Les nouveaux documents qui nous ont été distribués en séance, avec les modifications par rapport aux documents initiaux indiquées en rouge. Attention : ces documents ont déjà été modifiés (cf. pièce jointe suivante, du 2 avril), et sont encore susceptibles d'évoluer.

- Les modifications supplémentaires transmises par l'administration académique le 2 avril

- La déclaration préalable de la FSU à l'entrée de ce CTSD